



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)
Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture
Division du Centre d'investissement**

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

**TCP/SEN/3101 (I)
(NEPAD Ref. 06/48 F)**

Volume IV de IV

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

**Projet d'appui au développement et à la modernisation
de la filière laitière**

Septembre 2006

SÉNÉGAL: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

**Volume II: Projet de restauration de la base productive agricole
dans le Bassin arachidier**

**Volume III: Programme spécial de développement accéléré
de la pisciculture artisanale pour la sécurité alimentaire**

Volume IV: Projet d'appui au développement et à la modernisation de la filière laitière

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

Pays:	République du Sénégal
Secteur d'activité:	Production animale
Titre du projet proposé:	Projet d'appui au développement et à la modernisation de la filière laitière
Zone du projet:	Nord, Centre et Sud-est
Durée du projet:	5 ans
Coût estimé:	Coût en devises: 14,67 millions de dollars EU ¹ Coût en devises:21,98 millions de dollars EU Total36,66 millions de dollars EU

Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Millions de dollars EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	7,33	15
<i>Institution(s) de financement</i>	22,00	83
<i>Bénéficiaires</i>	1,83	2
<i>Secteur privé</i>	5,50	2
Total	36,66	100

¹ Les coûts locaux, conformément aux normes classiques de présentation, ont été exprimés en \$EU au taux de 525 FCFA pour 1 \$EU.

SÉNÉGAL

Profil de projet d'investissement bancable du NEPAD-PDDAA « *Projet d'appui au développement et à la modernisation de la filière laitière* »

Table des matières

Equivalence monétaire.....	iii
Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du projet	1
B. Généralités.....	2
II. ZONE DU PROJET.....	4
A. Le système pastoral traditionnel du Nord	4
B. Le système agropastoral ou pastoral semi-intensif au Centre et au Sud	4
C. L'émergence d'un système plus intensif	5
III. JUSTIFICATION DU PROJET.....	6
IV. OBJECTIFS DU PROJET.....	7
V. DESCRIPTION DU PROJET	8
Composante 1: Protection sanitaire et hygiène	8
Composante 2: Renforcement des infrastructures.....	8
Composante 3: Participation à la mise en place de lignes de crédit pour l'appui aux différents opérateurs	10
Composante 4: Renforcement institutionnel, gestion et suivi du projet	11
VI. COÛTS INDICATIFS	11
VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES	12
VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS	13
IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE	14
X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE	15
XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES	16
XII. RISQUES POTENTIELS	17
ANNEXES.....	19
Annexe 1: Carte de la zone du programme	21
Annexe 2. Coûts standard	23

Equivalence monétaire

Unité monétaire = franc CFA (FCFA)

1,00 \$EU = 525 FCFA

Abréviations

ANCAR	Agence nationale de conseil agricole et rural
BAD	Banque africaine de développement
BCI	Budget consolidé d’investissement de l’Etat
BOAD	Banque ouest–africaine de développement
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’ouest
CENAFIL	Comité national de l’interprofession de la filière lait
CIMEL	Centre d’impulsion pour la modernisation de l’élevage
CNAG	Centre national d’amélioration génétique de Dahra
CRZ	Centre de recherche zootechnique
DIREL	Direction de l’élevage
DSRP	Document de stratégie de lutte contre la pauvreté
EA	Exploitation améliorée
FIDA	Fonds international de développement agricole
FM	Ferme modèle
FP	Ferme pilote
IA	Insémination artificielle
ISRA	Institut sénégalais de recherches agricoles
LNERV	Laboratoire national d’élevage et de recherches vétérinaires
LOASP	Loi d’orientation agro–sylvo–pastorale
NISDEL	Nouvelle initiative sectorielle de développement de l’élevage
PACE	Projet panafricain de contrôle des épizooties
PAPEL	Projet d’appui à l’élevage
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PNASA	Programme national d’appui à la sécurité alimentaire
PNDA	Programme national de développement agricole
PNDE	Programme national de développement de l’élevage
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme
PPIB	Profil de projet d’investissement bancable
PTIP	Programme d’investissement triennal public
SODEFITEX	Société de développement des fibres textiles du Sénégal
SODESP	Société de développement de l’élevage dans la zone sylvo–pastorale

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. Le projet, objet de la présente proposition, a été identifié à l’issue de l’Atelier de validation du document cadre du Programme national d’investissement à moyen terme (PNIMT) organisé par le Gouvernement du Sénégal avec l’appui technique de la FAO le 22 mars 2006 à l’hôtel Ngor Diarama (Dakar, Sénégal). L’atelier, au-delà de l’objectif de valider le Document Cadre du PNIMT, avait pour ambition de sélectionner, à travers un processus participatif, des idées de projets à retenir pour la formulation d’un portefeuille de Profils de projets d’investissement bancables (PPIB) destinés à faciliter l’obtention de financements supplémentaires, permettant la réduction d’une éventuelle déficience des programmes d’investissement du gouvernement.

I.2. La conception de ce profil de projet, tant au niveau de l’atelier que lors de sa formulation a impliqué l’ensemble des acteurs de cette filière (structures étatiques et administratives, recherche, encadrement, producteurs, responsables de la commercialisation et de la transformation) reflétant de ce fait un consensus des différents intervenants.

I.3. Les discussions de l’atelier ont été largement documentées par le Document de stratégie de lutte contre la pauvreté (DSRP. 2002), la Loi d’orientation agro-sylvo-pastorale (LOASP. 2004), le Programme national de développement agricole (PNDA) et le Programme national de développement de l’élevage (PNDE), en cours de formulation, le Plan d’action à moyen terme de développement durable de la pêche et l’aquaculture (2001), et le Rapport provisoire de formulation du Programme national de sécurité alimentaire (PNASA) issu de l’Atelier de concertation et de validation technique tenu les 16 et 17 février 2006 à Dakar.

I.4. Pour rappel, le Président de la République, compte tenu du faible impact des programmes et projets mis en œuvre après plusieurs années, sur les objectifs de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté, a demandé l’appui de la FAO pour la formulation du PNASA, avec comme objectif de « vaincre la faim, de combattre l’insécurité alimentaire en modernisant l’Agriculture, en associant l’augmentation de la productivité et du niveau de production agricole, à des mesures susceptibles de garantir, à tous et en tous temps, un accès matériel et économique à une alimentation de base suffisante et de bonne qualité ».

I.5. L’atelier a identifié quatre projets et en a esquissé les profils. Les projets identifiés rentrent dans les domaines prioritaires qui sont ceux définis dans la Déclaration de Maputo sur le Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine (PDDAA), à savoir la maîtrise de l’eau l’intensification, la diversification agricole et les infrastructures rurales. L’atelier a également tenu compte de la Vision Stratégique du Gouvernement du Sénégal pour les secteurs de l’élevage et de la pêche, et a proposé les programmes de développement suivants: (i) la mise en marché des produits agricoles; (ii) la restauration de la base productive agricole; (iii) l’appui au développement et à la modernisation de la filière laitière; (iv) et le développement de la pisciculture.

I.6. S’agissant de l’élevage laitier, qui reste nécessairement lié à la production de viande, le développement considérable des importations de lait et de produits laitiers, justifie la priorité accordée au projet par le Gouvernement du Sénégal. En 2004, les importations de produits laitiers représentent 34 794 tonnes, soit l’équivalent de 250 millions de litres de lait, pour une valeur de 36,7 milliards de FCFA², dont 88% du tonnage sont constitués par du lait en poudre (DIREL., 2004, citée par

² Certaines informations, en cours de publication, feraient état d’un montant de l’ordre de 40 milliards de FCFA pour l’année 2005.

Duteurtre *et al.*, 2005). Plusieurs programmes et projets sont en cours de réalisations ou à l'étape de conception. Mais, force est de reconnaître que la filière laitière n'est pas prise en compte de manière systématique et intégrée dans les différentes actions en cours.

B. Généralités

I.7. Situé à l'extrême ouest du continent africain, entre 12,5 et 16,5 degrés de latitude Nord, le Sénégal couvre une superficie de 196 712 km². Il est limité au Nord par la République Islamique de Mauritanie et à l'Est par le Mali, au Sud par la Guinée Bissau et la République de Guinée, à l'Ouest par l'Océan Atlantique. La Gambie, située entre les régions de Kaolack et de Ziguinchor, forme une enclave sur le cours inférieur du fleuve du même nom.

I.8. La population du Sénégal est estimée à 10,6 millions d'habitants en 2004. Le taux de croissance démographique serait de 2,4% par an. La population sénégalaise est très inégalement répartie entre les onze régions du pays. La région de Dakar est la plus densément peuplée avec 4 231 hab./km², elle abrite près de 22% de la population totale. Les régions du centre et du sud (Diourbel, Thiès, Fatick, Kaolack et Ziguinchor) ont des densités supérieures à la moyenne nationale (52 habitants au km²). Tambacounda est la région la moins peuplée avec 11 habitants au km².

I.9. La population urbaine s'accroît très rapidement, elle est passée de 23% de la population totale en 1960 à 41% en 2003; 54% de la population urbaine vit à Dakar. En 2002, le Sénégal disposait d'une population active d'environ 3 millions d'individus. La région de Dakar, à elle seule, compte 800 000 actifs, soit 26% de la population active totale du Sénégal. Près de la moitié (49,1%) des chefs de ménage actifs, occupés, sont des agriculteurs ou des ouvriers agricoles et de la pêche. Les projections pour 2020 prévoient une urbanisation forte, représentant 66% de la population totale.

I.10. Globalement, la production agricole contribue pour 10% au PIB national et les exportations de produits agroalimentaires pour 14% au PIB agricole. La balance commerciale continue de se dégrader; elle est passée de -124,6 à -243,1 milliards de FCFA entre 1995 et 2002. La base productive reste cependant importante, malgré une relative dégradation des sols appauvris par la monoculture. Les terres cultivables représentent 4,3 millions d'hectares, dont 2,1 millions cultivés. L'exploitation familiale reste le système de production dominant. On estime les terres disponibles par habitant à 0,5 ha. Les pâturages représentent 5,6 millions d'ha, les forêts 4,1 millions d'ha, les surfaces potentiellement irrigables 350 000 ha, les terres irriguées 64 000 ha, soit 11,2% du potentiel. Enfin, la part des terres arables irriguées représente 19,9%³.

I.11. Ce contexte défavorable est néanmoins atténué par des évolutions institutionnelles intéressantes⁴. De nouvelles organisations professionnelles émergent avec de nouveaux types d'exploitations en zones urbaines et périurbaines, qui vont de petites entreprises agricoles à vocation commerciale, aux fermes privées industrielles.

I.12. Néanmoins, le Sénégal, à l'instar des pays de la sous-région, doit faire face à des contraintes, liées principalement à la dégradation de l'environnement de la production: absence de professionnalisme des producteurs; faible accessibilité aux intrants; des régimes fonciers seulement en cours d'élaboration; des politiques de crédits à imaginer, créer ou à adapter; une pauvreté endémique en milieu rural (jusqu'à 80% dans certaines zones); la non satisfaction des besoins essentiels notamment des infrastructures de base, et une insécurité alimentaire persistante.

³ CEDEAO. Document Cadre Volet agricole NEPAD. 2003

⁴ BAME. ISRA.2004

I.13. Dans ce contexte, le sous-secteur de l’élevage constitue une composante essentielle de l’économie sénégalaise et occupe une place prépondérante dans la réalisation des objectifs de lutte contre la pauvreté et la malnutrition. En 2002, le sous-secteur de l’élevage a représenté 35% du PIB du secteur primaire et 4,8% du PIB total (MEF/DPS, 2004a). La valeur sur pied du cheptel est estimée à 550 milliards de FCFA dont 490 milliards pour le cheptel ruminant. 350 000 familles, soit environ 3 000 000 d’individus, issus pour la plupart des couches les plus pauvres, vivent de l’élevage. Plus de 56% des ménages sénégalais possèdent du bétail. Le cheptel du Sénégal est estimé en 2004 à 3,0 millions de bovins et 8,7 millions de têtes de petits ruminants (4,7 millions d’ovins et 4,0 millions de caprins); on dénombre 26 millions de têtes de volailles (DIREL, 2004). L’élevage est pratiqué sur la totalité du territoire national, dans une grande diversité de systèmes d’exploitation. (Duteurtre, 2006). Pour ce qui concerne le lait, les caractéristiques de la filière sont caractérisées par (P.N. Dièye *et al.*, 2005):

- une diversité des systèmes de production: extensif ou pastoral au Nord, semi-intensif ou agropastoral au Sud et au centre et intensif près de la capitale, Dakar (Ba Diao, 2003);
- une diversité des acteurs et des produits qui se traduit par deux circuits de distribution: circuit court pour les produits fermiers (essentiellement lait cru et laits caillés transformés artisanalement ou par des mini laiteries) et circuit long des importations (vente de produits industriels finis, dominés par la poudre de lait);
- des modes variés d’utilisation des produits laitiers, favorisés par leur grande diversité et une variation de la demande, liée à la forte urbanisation, au pouvoir d’achat des populations et à la modification des modèles de consommation alimentaire;
- un marché très diversifié: grande variété des produits laitiers importés ou locaux et utilisations multiples de la poudre de lait, dont il résulte une grande variété de types de produits laitiers et de qualités qui sont diversement valorisés sur le marché sénégalais;
- un cloisonnement (physique) des marchés, lié aux coûts de transport et à l’organisation des marchés, expliquant que la production locale et les produits transformés soient partiellement « protégés » de la concurrence des importations (les produits à base de lait cru sont commercialisés essentiellement dans les villes secondaires où les produits à base de poudre de lait sont relativement peu présents);
- une dynamique d’industrialisation du secteur et une augmentation des investissements privés qui devraient dans l’avenir profiter à la production locale.

I.14. La production locale de lait est estimée en 2004 à 114,2 millions de litres, dont 95,6 millions pour le lait de vache (84%) et 18,3 millions pour le lait de petit ruminant (16%) (DIREL, 2004). Les principales races bovines sont le zébu Gobra dans la partie sahélienne (Nord et centre du pays) et le taurin Ndama au sud et à l’est (zone soudano-sahélienne), en raison de sa trypanotolérance. Dans les zones de transition, essentiellement le bassin arachidier entre les habitats naturels de ces deux races, s’est développé un type génétique résultant du métissage, le Djakoré. Si les races locales ont un potentiel boucher relativement bon, les potentialités laitières sont faibles. Des races étrangères (Jersey, Montbéliarde, Holstein, Gir, etc.) ont été introduites pour améliorer le disponible laitier en zone périurbaine (Ba Diao, 2003).

I.15. La production laitière nationale reste cependant très faible, irrégulière et fortement marquée par une variation saisonnière. Elle ne peut répondre aux besoins nationaux, aussi la satisfaction de la demande demeure tributaire des importations qui sont, depuis 1994, en évolution constante (A. Dieng & M. Mbaye, février 2006, voir pages 1 et 2).

II. ZONE DU PROJET

II.1. Globalement, l’élevage sénégalais concerne trois systèmes de production décrits par P.N. Dièye *et al.*, 2005: le système pastoral de type extensif, le système agropastoral et le système intensif plus récent.

A. Le système pastoral traditionnel du Nord

II.2. Il s’agit d’un élevage extensif qui utilise des parcours très vastes et concerne une région dans laquelle plus de 50% du revenu brut provient de l’élevage. Présent dans deux zones au Nord et au centre-nord du pays: le Ferlo et la Vallée du Fleuve. Ce système participerait à hauteur de 38% à la production nationale de lait (Ba Diao, 2003). Il correspond aux régions administratives de Saint-Louis, Matam et Louga, occupe $\frac{1}{3}$ du territoire national, concentre $\frac{2}{3}$ des ruminants du Sénégal et près de 15% du cheptel bovin.

II.3. L’équipement du Ferlo en forages profonds, la progression des cultivateurs à la recherche de nouvelles terres, les périodes de sécheresse et la politique de l’État à travers notamment les activités de la SODESP (Société de développement de l’élevage dans la zone sylvo-pastorale) ont induit des transformations importantes des systèmes avec une tendance à la sédentarisation autour des forages, à la diversification des activités des éleveurs (agriculture) et le développement des cultures par les wolof qui amènent à qualifier le système actuel d’agro-sylvo-pastoralisme (Broutin *et al.*, 2000, cité par Duteurtre, 2006).

II.4. La zone du Fleuve est également une zone d’élevage extensif importante (15% du cheptel bovin). Cette vaste zone est considérée comme la principale excédentaire en lait (justifiant ainsi l’installation, entre 1992 et 2003, d’un réseau de collecte de lait par la société Nestlé Sénégal), bien que le volume de lait produit et commercialisé demeure encore faible en raison des objectifs des éleveurs qui privilégient l’augmentation du troupeau et la production de viande, induisant une « densité de production laitière » qui complique les conditions et accroît les coûts de collecte.

B. Le système agropastoral ou pastoral semi-intensif au Centre et au Sud

II.5. Le système pastoral semi-intensif, se situe dans une zone dans laquelle 10 à 50% du revenu brut agricole proviennent de l’élevage, et se trouve davantage dans les zones à vocation mixte où l’agriculture extensive a fait reculer l’élevage extensif, notamment dans le centre du Bassin arachidier (régions administratives de Diourbel, Louga, Kaolack, Fatick et Thiès) avec une tendance à l’extension vers le Nord et le Sud du pays. Près de 25% du cheptel bovin se situerait dans cette zone. Le bétail est considéré par les agriculteurs comme un moyen d’épargne et un outil de production (culture attelée). La pression foncière induit un phénomène d’intensification, mais la raréfaction des ressources naturelles nécessite le recours à des compléments qui expliquent les coûts de production plus élevés que dans le Ferlo (Broutin *et al.*, 2000). On trouve au Nord de cette zone la race Gobra et vers le sud la race métisse Djakoré.

II.6. L’insémination artificielle, qui a fait son apparition dans le Bassin arachidier en 1994 avec le projet PAPEL (Projet d’appui à l’élevage), devait permettre de créer des bassins laitiers autour des villes du centre du pays (Kaolack et Fatick). C’est dans ce système que l’on trouve les essais les plus récents d’implantation de petites filières de lait local: généralisation de la complémentation des vaches en production, organisation d’un réseau de collecte de lait et mise en place de petites unités de transformation de lait (Ba Diao, 2003).

II.7. Le Sud du pays (régions administratives de Kolda, Ziguinchor et Tambacounda) où se trouverait plus de 20% du cheptel national et près de 45% du cheptel bovin de race Ndama en raison de sa trypanotolérance, est également une importante zone d’élevage semi-intensif. Cette zone se caractérise par des volumes de pluies beaucoup plus importants (plus de 1 000 mm/an), une végétation naturelle plus abondante et donc des potentialités laitières plus élevées. Cette zone, comme celle du bassin arachidier, serait autosuffisante en produits laitiers. Ses potentialités sont cependant plus fortes que celles du bassin arachidier en raison d’une plus faible pression foncière et donc de l’existence de parcours importants et de la possibilité de combiner l’utilisation de ressources naturelles à une intensification avec stabulation des animaux (coûts de production plus faibles) (Broutin *et al.*, 2000).

II.8. Les étables fumières, installées autour des villes de Kolda, Vélingara et Tambacounda, proviennent de l’initiative conjointe de la Société de développement des fibres textiles du Sénégal (SODEFITEX) et de l’Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA). Elles reposent sur la stabulation partielle des vaches en lactation pendant la saison sèche pour améliorer leurs performances de croissance et de reproduction, leur force de traction, la production de lait et la production de fumure organique. Le lait intervient comme une source de revenus monétaires pour l’exploitant. Les différents thèmes techniques vulgarisés (complémentation à base de graine de coton ou de tourteau de sésame, suivi sanitaire, hygiène de la traite) ont permis d’assurer une production laitière continue en saison sèche et favorisé l’implantation de micro-entreprises de transformation. (Dièye *et al.*, 2005b).

C. L’émergence d’un système plus intensif

II.9. L’intensification de la production par l’émergence de fermes de production laitière, a vu le jour dans la région dakaroise. Ces fermes, créées le plus souvent par des opérateurs privés (industriels, hommes politiques, cadres, ...) avec l’appui d’institutions publiques (recherche), capitalisent les résultats de la ferme de Sangalkam de l’ISRA. L’objectif est de contribuer à la satisfaction de la forte demande en lait et produits laitiers de l’agglomération dakaroise.

II.10. Dans la zone des Niayes (littoral Nord-Est de Dakar) il existe divers troupeaux de races laitières (Jersey, Montbéliarde et Holstein) représentant environ un millier de vaches en production réparties dans trois grandes fermes (une à Wayembam et deux à Niacoulrab) et une dizaine de petites fermes appartenant à des opérateurs privés de la région de Dakar (Broutin, 2005).

II.11. De ce fait le Projet envisagé doit être de dimension nationale afin de valoriser des potentiels différents mais aussi satisfaire dans les différentes régions les besoins nutritionnels de la population et contribuer à la création de richesse et à l’amélioration des revenus des fractions les plus pauvres.

II.12. Cependant compte tenu de la durée limitée de la période de « déboursement » du projet, il conviendra: (i) de définir une priorisation du choix des régions dans la chronologie d’intervention; (ii) d’envisager des actions spécifiques fonction des particularités des zones retenues; et (iii) de considérer ce programme comme une démarche permettant, en chaque région, un développement fondé sur une réaction en « tache d’huile » conduisant, en fonction des résultats constatés, à une couverture progressive du territoire.

II.13. Compte tenu du cheptel détenu, de la participation de chaque système ou région à la production nationale de lait et des acquis technologiques, le programme envisagé couvrirait progressivement, dans des « zones cibles », (i) le système pastoral (région du Fleuve et du Ferlo), (ii) la région du Sud, puis (iii) la région du Centre (Bassin arachidier) alors que les systèmes intensifs à développer aux abords des grands centres urbains et dépendant de la volonté et de la capacité de véritables Entrepreneurs pourrait être envisagé durant toute la durée du programme.

II.14. Il est cependant évident que la démarche proposée, qui repose sur la volonté des acteurs à s’impliquer, doit être considérée comme un « *scénario probable et souhaitable* ».

III. JUSTIFICATION DU PROJET

III.1. Avec ses faibles performances actuelles, il est admis que le sous–secteur de l’élevage est loin de pouvoir contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques gouvernementaux de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire et nutritionnelle; ceci, malgré: (i) d’importantes ressources animales et pastorales; (ii) la proximité des marchés de Dakar et de villes secondaires pour des produits locaux transformés, de bonne qualité et conditionnés; (iii) l’existence de nombreux programmes d’appui; (iv) l’émergence d’organisations professionnelles et interprofessionnelles motivées; et (v) une volonté des services publics de développer le sous–secteur concrétisé par de nombreux projets en cours.

III.2. Les principales causes de cet état sont liées, entre autres, à la saisonnalité de la production, au faible niveau génétique des animaux, à la faible capitalisation des acquis de la recherche, à l’absence de garantie de la qualité des produits, et à la faible technicité des acteurs pour assurer de bonnes pratiques d’élevage, d’hygiène au niveau de la production, de la collecte, de la transformation éventuelle et de la commercialisation de dynamisme au niveau « marketing » (absence totale de « contractualisation » des circuits commerciaux) et d’une certaine « perversion des goûts et des habitudes » tendant à favoriser le recours aux produits issus de la valorisation de lait en poudre importé accentuée par l’absence d’une réglementation adaptée. Le développement du sous–secteur est par ailleurs freiné par le retard de modernisation des équipements et des techniques de collecte, de stockage et de transformation.

III.3. Il semble donc pertinent de fonder tout développement du secteur de l’élevage des ruminants en général et de la filière laitière en particulier sur les *quatre axes d’orientation* que sont:

- un rôle de promotion et d’incitation au développement de la filière par l’Etat, constituant un préalable à toute intervention;
- l’assainissement de l’environnement de la production par le renforcement des acquis zoo–sanitaires et la sécurisation de la santé des consommateurs grâce à l’amélioration de l’hygiène des produits, à tous les niveaux: amélioration de la protection sanitaire du cheptel, renforcement de la qualité des produits, modernisation des circuits de collecte, distribution et de commercialisation;
- la sécurisation des ressources animales et pastorales par une gestion rationnelle de l’espace végétal, impliquant une réflexion approfondie et la mise en œuvre d’une politique foncière adaptée; le recours rationnel aux productions fourragères et aux sous produits agricoles ou agro–industriels; le renforcement et la modernisation des infrastructures souvent précaires; le renforcement des capacités des éleveurs et des autres acteurs de la filière;
- la modernisation et la professionnalisation de la filière.

III.4. Ces orientations, inscrites dans la « Stratégie de croissance accélérée », fondement des choix politiques socio–économiques du Gouvernement du Sénégal, justifient le présent *Projet d’appui au développement et à la modernisation de la filière laitière*.

IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. Le Projet de développement de la production laitière a pour ambition de contribuer à la création de d’emplois, de richesse et de revenus dans l’ensemble de la filière, pour éradiquer l’extrême pauvreté en milieu rural et la malnutrition des populations fragiles, plus particulièrement rurales.

IV.2. L’**objectif spécifique** vise l’amélioration de manière durable de la production laitière par une intensification et une modernisation des systèmes de production. Le cadre stratégique proposé vise à accélérer la mise en place d’infrastructures rurales et à en assurer la viabilité, en créant un partenariat avec les bénéficiaires et le secteur privé pour évoluer vers l’appropriation des infrastructures par les bénéficiaires rendus capables de les gérer.

IV.3. Le projet ne parviendra à son objectif que s’il produit les **résultats** suivants:

- *améliorer les conditions d’élevage* par une pérennisation des acquis sanitaires reconnus au Sénégal: Pays indemne de Peste Bovine, parfaite maîtrise des principales maladies dont la PPCB, la Peste des petits ruminants, etc., et renforcer le Système de National de Surveillance Epidémiologique (acquis du Projet panafricain de contrôle des épizooties, PACE);
- *améliorer le potentiel de production* des races locales grâce à la levée des contraintes alimentaires (disponibilité et accessibilité des ressources pastorales et sous-produits agricoles et agro-industriels);
- *moderniser les pratiques d’élevage* en renforcement des capacités des acteurs et en rationalisant et en généralisant la pratique de *l’amélioration génétique*, notamment mais pas uniquement par l’insémination artificielle, voie obligée pour l’intensification;
- *améliorer les infrastructures* de production, de collecte, de conservation et de distribution du lait et des produits dérivés.

IV.4. Le projet comporterait **quatre composantes**:

- **Protection sanitaire et hygiène:** avec un volet important de renforcement, dans toutes les zones envisagées, des capacités des producteurs et des acteurs de la filière à tous les niveaux, y compris les vétérinaires et les techniciens; incluant par ailleurs une capacité de contrôle et suivi de la qualité.
- **Renforcement des infrastructures et notamment celles permettant un renforcement des capacités des acteurs:** parcs à vaccination, construction d’ouvrages hydrauliques et autres points d’eau; édification de Centres d’impulsion pour la modernisation de l’élevage (CIMEL) et de Fermes modèles telles que déjà envisagées par la Direction de l’élevage et la profession au niveau des différents départements concernés par la mise en œuvre du présent projet et, renforcement du Centre national d’amélioration génétique de Dahra (CNAG).
- **Participation à la mise en place d’une ligne de crédit** pour un appui à l’ensemble de la filière portant:
 - *pour les producteurs*, sur l’appui au financement de facilités de stabulation, d’équipements, de développement de production fourragère et ou la mise en place d’opérations d’aménagement et de gestion pastorale;

- *pour les acteurs de la commercialisation* et de la transformation: sur la modernisation des équipements de collecte, transport, stockage, transformation et la facilitation de mise sur le marché.
- **Renforcement institutionnel, coordination et gestion du projet:** par un renforcement humain et matériel des structures impliquées tant au niveau central que local et la mise en place d’une capacité spécifique pour la mise en œuvre et le suivi du déroulement du projet.

V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. **Le projet durera 5 ans.** Il doit en effet être considéré, du fait des délais nécessaires à l’obtention de résultats physiques palpables et des modifications attendues du comportement des opérateurs, notamment les producteurs, comme une **première phase d’un programme de développement à long terme de 15 à 20 ans**. Les quatre composantes citées ci-dessus, seront conduites de manière intégrée. Certaines actions proposées dans la réalisation de ces composantes connaissent déjà des débuts d’exécution dans le cadre de plusieurs initiatives privées et publiques en cours de mise en œuvre.

Composante 1: Protection sanitaire et hygiène

V.2. S’il est vrai que l’on ne peut assurer les performances attendues que sur des animaux sains, il convient de mettre prioritairement en place des stratégies de maîtrise de la santé des animaux. Sur ce plan, les services vétérinaires ont une longue tradition de lutte contre les épizooties, mais il faut reconnaître que leurs actions, souvent non durables, n’ont pas toujours été accompagnées du renforcement systématique des capacités souvent empiriques des acteurs, à tous les niveaux des filières animales.

V.3. S’agissant du lait, il est connu, que c’est non seulement une denrée hautement périssable, mais qui constitue également un milieu favorable au développement et à la transmission de maladies sources de graves risques pour les producteurs et les consommateurs. Il en est ainsi de la Tuberculose, de la Brucellose, pour ne citer que les plus graves. Ce volet prendra en charge pour l’ensemble des zones ciblées:

- la formation et le recyclage des personnels vétérinaires privés, ceux des services publics, et des agences de vulgarisation;
- la sensibilisation aux risques sanitaires et pathologiques, par des voies adaptées, des producteurs et des consommateurs. Des campagnes audio-visuels seront organisées à cet effet: production de posters, de films et autres supports.

Composante 2: Renforcement des infrastructures

(voir encadré ci-après)

V.4. Le deuxième volet s’attachera particulièrement à préserver les acquis des actions en cours (PAPEL, PACE, etc.), par: la construction d’ouvrages hydrauliques et autres point d’eau pour la consommation humaine et animale, mais également pour la petite irrigation (production de fourrages), la pérennisation du Système national de surveillance épidémiologique par la réhabilitation des infrastructures des services vétérinaires et l’ouverture de parcs à vaccination; l’appui aux laboratoires de vaccins de Dakar et de Dahra.

V.5. Les deux Centres d’impulsion pour la modernisation de l’élevage (CIMEL) en cours de réalisation seront finalisés, de nouveaux seront construits (4 unités). Il en sera de même des Fermes modèles dans chaque département concerné par le projet (un objectif de 5 unités pour la région nord, 8 pour le Centre et 5 pour le Sud semble réaliste, compte tenu de la chronologie d’intervention retenue). Un appui sera en outre apporté au renforcement du Centre national d’amélioration génétique.

V.6. Cette démarche se distingue des Unités expérimentales existantes, car il ne s’agit plus d’activités isolées, pilotées par la recherche ou la recherche-développement, mais d’un partenariat d’un type nouveau qui, à terme, amènera les producteurs à la prise en charge de l’ensemble des activités. En matière de production laitière, le Sénégal peut tirer profit d’acquis importants nés des activités des CRZ, du LNERV et de sa ferme de Sangalkam, des Services vétérinaires et de l’action de parties prenantes comme les ONG ou les Organisations professionnelles. La preuve a été faite de la faisabilité d’innovations comme: l’introduction d’animaux exotiques, la pratique de technique de reproduction (insémination, synchronisation des œstrus, pratique des cultures fourragères ou utilisation dans la formulation des rations des sous-produits agricoles et agro-industriels).

Le *Centre d’impulsion pour la modernisation de l’élevage (CIMEL)* constitue la base de la stratégie de modernisation des systèmes de production. Il joue plusieurs rôles:

- un rôle de démonstration pour l’application des résultats de recherches au sein d’unités de production viables;
- un rôle d’incitation et d’appui à la mise en place de fermes privées modernes, par l’identification et la conception des projets et la mise en synergie des actions des différents acteurs devant aboutir à un financement;
- un rôle de formation permanente des personnels des fermes mises en place;
- un rôle de suivi permanent de la mise en œuvre des innovations techniques et technologiques au sein des fermes privées modernes et des résultats obtenus;
- un rôle de prestataire de services et d’appui à la production dans les domaines de l’approvisionnement en intrants (animaux reproducteurs ou de production, fabriques d’aliments, semences fourragères, production de vaccins, magasins d’aliments, stations service à mélasse, etc.) et la transformation des productions (mini-laiteries, « mieleries », abattage et conditionnement des volailles, etc.).

Les *Fermes modèles (FM)* sont créées au profit des populations à la base, à l’initiative des Communautés rurales, dans une perspective de démonstration et de promotion des techniques de production qu’il convient de développer au regard des contraintes et du potentiel spécifiques des différentes zones (stabulation du cheptel, gestion rationnelle des pâturages naturels, et de modernisation des pratiques dans de petites exploitations agricoles familiales, pour à terme aboutir à l’émergence de véritables fermes modernes. Les FM seront implantées au niveau des arrondissements pour relayer les CIMEL. Elles ont un rôle:

- de démonstration;
- de facilitation pour l’accès aux services et biens (animaux, insémination, soins vétérinaires, matériel agricole, conseils techniques, etc.);
- de « diffusion » des techniques démontrées pour la mise en place ou le développement d’exploitations performantes.

La création d’un *Centre national d’amélioration génétique (CNAG)*, avec une unité de production de semences, pour mieux assurer l’autonomie en matière d’approvisionnement en semences, procède de la volonté de:

- contribuer à la valorisation et l’amélioration génétique du cheptel local, et d’asseoir les bases d’une bonne gestion du cheptel exotique laitier dans les zones justifiant ce choix,
- coordonner les activités d’insémination artificielle et de mise à disposition de taureaux améliorateurs au niveau de Centres locaux de monte.

Composante 3: Participation à la mise en place de lignes de crédit pour l’appui aux différents opérateurs

V.7. Ces lignes de crédit, compte tenu de la chronologie envisagée par le projet, pourraient concerner les acteurs suivants:

V.8. **Les producteurs.** Le rythme d’installation des Fermes pilotes (FP) permettant un développement en « tache d’huile » viserait au développement d’Exploitations améliorées (EA) spécifiques dans les différentes zones et types de production définis dans l’annexe 2 selon une cadence raisonnable, telle qu’indiquée dans le Tableau 1 ci-dessous:

	Année					Total	VL/Ferme	PL/VL litres
	1	2	3	4	5			
Région Nord								
FP	1	1	1	1	1	5	10	1 200
EA	0	20	40	80	160	300	5	750
Sous-total Nord	1	21	41	81	161	305		
Région Centre								
FP	0	2	2	2	2	8	15	1 500
EA	0	0	20	40	80	140	10	1 000
Sous-total Centre	0	2	22	42	82	148		
Région Sud								
FP	1	1	1	1	1	5	5	1 500
EA	0	30	60	100	200	390	10	1 000
Sous-total Sud	1	31	61	101	201	395		
Fermes intensives	0	5	10	20	40	75	30	3 000
Total	2	59	134	244	484	923		

V.9. Les lignes de crédit envisagées pour ces exploitations améliorées porteraient:

- pour la région Nord, sur la mise en place d’étables, l’édification de clôtures des zones de pâturages, le matériel de traite et de stockage, le matériel de culture, notamment de fauche, de fosses à mélasse; etc.;
- pour la région Centre. sur les bâtiments d’élevage, le matériel de traite, le matériel de culture et de fauche et des capacités de stockage et de traitement des sous produits (broyeurs et mélangeurs), matériel de chaîne du froid;
- pour la région Sud, sur les mêmes types d’investissement en plus des capacités locales de transformation à améliorer;
- pour les exploitations intensives sur des étables, des magasins de stockage, fosses à mélasse, stockage d’eau, équipement de transport, etc.

V.10. **Les acteurs chargés de la collecte, du transport, de la transformation et de la commercialisation** pourraient recourir à ces lignes de crédit pour financer dans les différentes zones le renouvellement des équipements obsolètes, l’accroissement des capacités de stockage local de froid, de transport, de mini-laiteries et de stockage par l’amélioration de la chaîne du froid au niveau des marchés.

Composante 4: Renforcement institutionnel, gestion et suivi du projet

V.11. Le Projet contribuerait au financement du renforcement humain et matériel de la Cellule de coordination et de suivi au niveau national, des structures locales au niveau des différentes zones du projet (formation des responsables des structures représentatives des acteurs de la filière, renforcement des capacités de négociation, de gestion technique, financière et comptable).

VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Pour les composantes de la présente proposition:

- *Protection sanitaire et hygiène*: le coût de l’intervention est de 3,74 milliards FCFA, dont 2,05 sur le Budget national;
- *Renforcement des infrastructures pour la modernisation de la production*: il est prévu l’implantation de cinq CIMEL, piliers de l’activité, pour un montant de 3,8 milliards sur trois ans dont 1,7 milliard sont inscrits au PTIP; le projet prendra en charge le gap, soit 2,05 milliards de FCFA auxquels il faut ajouter 3,13 milliards de FCFA pour les besoins de création des Fermes modèles, soit 6,88 milliards de FCFA. Il sera possible de mettre en place les cinq CIMEL et les FM. Les coûts standard figurent à l’annexe 2, tableaux A2–1 et A2–4. Au total, près de 1 000 exploitations améliorées seront mis en place.
- *Mise en place de lignes de crédit pour les acteurs de la filière*: les besoins sont évalués à 5 milliards de FCFA. Ils couvrent l’appui à la création d’unités modernes de production laitière ou d’unités mixtes lait/viande. Une étude documentée est disponible. Elle analyse de manière exhaustive les besoins sur 5 ans en infrastructures, équipements, fonds de roulement pour différents schémas. (NISDEL, DIREL. 2004).
- La composante *renforcement institutionnel, gestion et suivi du projet* impliquerait un coût de 1,72 milliards de FCFA.

VI.2. Les tableaux ci–après résument les coûts sommaires du projet.

Composantes	Monnaie locale	Devises	Total	% devises	% total coûts de base
1. Protection sanitaire et hygiène	2 046	1 696	3 742	45	22,0
2. Renforcement des infrastructures	1 696	5 183	6 879	75	40,0
3. Lignes de crédit aux opérateurs	2 000	3 000	5 000	60	29,0
4. Gestion du Projet	1 200	520	1 720	30	10,0
Total coûts de base	6 942	10 399	17 341	60	100,0
Imprévus physiques	417	624	1 040	60	5,4
Imprévus sur les prix	347	520	867	60	4,5
Total coût du projet (millions de FCFA)	7 706	11 543	19 249	60	109,9
	(millions de US\$)	14,7	22,0	36,7	

Tableau 3: Résumé des coûts estimatifs du projet par composante et par an

Composantes	An1	An2	An3	An4	An5	Total	
1. Protection sanitaire et hygiène	1 496,8	561,3	561,3	561,3	561,3	3 742,0	
2. Renforcement des infrastructures	1 719,8	2 063,7	1 031,9	1 031,9	1 031,9	6 879,0	
3. Lignes de crédit aux opérateurs	750,0	750,0	1 500,0	1 000,0	1 000,0	5 000,0	
4. Gestion du Projet	688,0	602,0	258,0	86,0	86,0	1 720,0	
Total coûts de base	4 654,6	3 977,0	3 351,2	2 679,2	2 679,2	17 341,0	
Imprévus physiques	279,3	238,6	201,1	160,7	160,7	1 040,5	
Imprévus sur les prix	232,7	198,9	167,6	134,0	134,0	867,1	
Total coût du projet	5 166,6	4 414,5	3 719,8	2 973,9	2 973,9	19 248,5	
	(millions de FCFA)						
	(millions de US\$)	9,8	8,4	7,1	5,7	5,7	36,7

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Dans le cadre des orientations budgétaires actuelles dans le sous-secteur de l’élevage, les programmes spéciaux et mesures d’urgence concernent: (i) la réhabilitation des abattoirs pour une enveloppe de 500 millions de FCFA; (ii) la mise en place de deux CIMEL à Dolly et Kolda pour 800 millions de FCFA; (iii) la lutte contre les épizooties et la vaccination pour 300 millions de FCFA; et (iv) la mise à disposition d’une enveloppe de 300 millions de FCFA pour le programme d’insémination artificielle. La programmation du PTIP 2006/2008, a inscrit une enveloppe de 18,7 milliards de FCFA pour des projets ayant un impact direct sur la sécurité alimentaire. Au-delà de 2008, l’inscription projetée pour le sous-secteur de l’élevage n’est que de 4,7 milliards de FCFA, soit 4% des 119 milliards de FCFA prévus pour les secteurs primaires.

VII.2. L’Etat du Sénégal demeure le premier bailleur du secteur. Il confirme ainsi sa volonté de développer l’élevage en contribuant au financement de tous les projets à travers son budget d’investissement annuel (BCI).

VII.3. D’autres partenaires comme la BAD, le FIDA, la BOAD et l’Union européenne ont contribué au financement du Projet d’appui à l’élevage (PAPEL), pour 8,8 milliards de FCFA, et du Projet d’aménagement et de développement villageois, pour 5,88 milliards de FCFA. Pour la mise en œuvre du présent projet, les recettes douanières tirées des importations de lait et produits laitiers, devraient permettre une contribution significative de l’Etat. Selon les informations disponibles les seules recettes douanières portant sur les importations de produits laitiers se situeraient aux environs de 11 milliards de FCFA par an; un prélèvement de 5% de ces recettes sur 5 ans devrait permettre à l’Etat (hors une participation financière sous forme de mise à disposition de personnel et facilités matérielles) de participer à hauteur de 15% du coût total du projet.

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Les bénéficiaires du projet reviendront en premier lieu aux éleveurs sur l’ensemble des zones de production. Au niveau de la zone agro-sylvo-pastorale, le projet contribuera à l’accélération des mutations en cours vers plus de modernité conduisant à une rationalisation et une protection des ressources naturelles (herbacées, ligneuses, capacité productive des sols par réduction de l’érosion et restitution d’éléments fertilisants). L’élevage n’est plus seulement un capital à préserver, mais un bien économique permettant une rentabilisation accrue. Les mentalités des populations, contrairement à ce qui est généralement admis, évoluent rapidement. Le cheptel est valorisé. La productivité est améliorée. Les pertes de poids saisonnières, notamment dans le Ferlo, qui ont pu atteindre 30%, peuvent, par des techniques appropriées et aisées à appliquer, être ramenées à moins de 10%.

- **Revenus et emplois.** Dans les systèmes de production, les revenus augmenteront et seront sécurisés. L’évolution constatée de la consommation laitière participera à l’amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des enfants et des femmes. Il y a en effet tout lieu de croire que pour ce qui concerne la consommation de produits laitiers, la tendance à l’augmentation des dépenses des ménages pour les produits laitiers se maintiendra (4,5% en 2001 contre 3,3% en 1995, Duteurtre.2006). Le sous-secteur créera des emplois tant au niveau de la production que des autres segments de la filière. De nouvelles opportunités d’emplois seront créées: fabricants d’aliments du bétail, transformateurs des produits, auxiliaires vétérinaires, gestionnaires de pharmacies humaines ou vétérinaires.
- **Santé humaine.** Les consommateurs sont protégés des risques sanitaires et pathologiques, réduisant les coûts d’intervention sanitaire et la réduction temporaire de la capacité de travail.
- **Au niveau de l’environnement,** la réduction des effectifs autour de points d’eau dont la localisation aura été déterminée de manière optimale, favorisera l’arrêt de l’érosion, et réduira les risques d’infestations parasitaires. L’objectif de productivité pondérale ou laitière devrait donc se substituer à la productivité numérique qui a été longtemps un frein à la modernisation du secteur. Par ailleurs la restitution en matière organique (déjections) contribuera de manière sensible à l’amélioration de la structure et la fertilité des sols, le projet ayant, de ce fait, un rôle synergique avec le projet « Restauration de la base productive agricole dans le Bassi arachidier ».
- **Rentabilité des investissements du secteur privé.** Le secteur privé devrait améliorer sa production et rentabiliser ses investissements; ceci est confirmé par les analyses de rentabilité des différentes unités de production qui révèle des résultats nets largement positifs en année de croisière, en l’absence de toute subvention. Le tableau suivant fournit le résumé des principaux indicateurs de rentabilité pour chaque type d’unité de production, tandis que le détail des calculs est rapporté en annexe 2, tableaux A2-2 et A2-3.
- **Lutte contre l’analphabétisation.** Au plan social, le projet favorisera la création de centres d’alphabétisation par une démarche fonctionnelle.
- **Réduction des importations.** Au niveau macro-économique, la réduction des importations de lait et produits laitiers, et par voie de conséquence de produits carnés contribuera à une sensible amélioration de l’équilibre de la balance commerciale.

VIII.2. **Effets induits.** Le projet profitera des effets induits des programmes d’amélioration des infrastructures ou d’amélioration de la mise en marché des produits agricoles. Les routes Linguère–Matam et Dahra–Louga contribueront au développement de la filière.

VIII.3. Quoique difficile à apprécier de manière précise du fait de l’approche participative retenue, ou seule la décision des opérateurs permet de définir finement le niveau des réalisations, il est cependant possible de « caractériser » les résultats pouvant être attendus du projet, tels que schématisés dans le tableau suivant:

Indicateur	Situation actuelle	Situation avec projet	Amélioration (%)
Cheptel de race pure (VL)	1 500	3 750	150
Production laitière bovine locale ('000 litres)	95 000	108 500	15
Réduction des importations en produits laitiers ('000 équivalent litres de lait)	240 000	226 500	5

IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. Un **Comité de pilotage**, présidé par le Ministre de l’élevage, sera mis en place, il est composé: du Directeur des productions animales; d’un représentant des partenaires au développement; de la recherche (ISRA); d’un représentant des producteurs et d’un représentant des organisations professionnels. Le comité, organe de supervision et de suivi de la cellule d’exécution technique se réunira une fois par an pour (i) définir la stratégie d’intervention du projet, les partenariats à nouer, (ii) approuver les programmes et budgets annuels, et (iii) faciliter la définition des missions de suivi, des évaluations et des études d’impacts.

IX.2. Sous cette tutelle, la Direction de l’élevage, assurera la responsabilité globale de l’exécution du projet. Cette responsabilité sera déléguée à une **Cellule de gestion du projet**, dont l’autonomie financière et de gestion sera respectée par la Direction de l’élevage. La Cellule mettra en place des unités spécialisées de mise en œuvre pour les différentes composantes en fonction des activités et des thèmes (amélioration génétique, Protection sanitaire, y compris production de vaccin, gestion pastorale, contrôle et suivi des réalisations physiques collectives, suivi du crédit).

IX.3. **Une approche participative** permettra d’associer les parties prenantes à la conception, à la planification, à l’exécution des activités. Il en sera ainsi de la participation de la recherche (ISRA), de l’ANCAR et des différents intervenants du monde rural. Cet effort de recherche d’optimisation des synergies constituera un objectif essentiel de l’activité de la Cellule de gestion qui aura également pour rôle d’éviter les duplications ou divergences d’intervention des nombreux intervenants dans le secteur et d’harmoniser les approches.

IX.4. La Cellule de gestion du projet sera une structure légère dirigée par un Coordonnateur national, Chef de projet. Il s’agit d’un spécialiste en élevage ayant une grande expérience dans la conduite des programmes de développement. L’équipe comptera de plus: (i) un spécialiste de la formation; (ii) un économiste agricole responsable du suivi–évaluation; (iii) un assistant administratif et financier; (iv) un/e secrétaire; et (v) deux chauffeurs.

IX.5. La constitution des unités spécialisées sera définie lors de la formulation précise du Projet et leur installation sera progressivement réalisée par la Cellule de gestion. Les associations des

producteurs prendront progressivement en charge les tâches de gestion pour la durabilité du système. Ils devront se substituer à terme aux services de l’Etat.

IX.6. Ces dispositifs institutionnels se fondent de fait sur les recommandations de l’étude sur la filière laitière (Duteurtre, février 2006). Il était en effet préconisé de:

- favoriser les espaces de concertation entre les acteurs au niveau local (éleveurs, collecteurs, transformateurs, distributeurs) pour améliorer le développement des filières, à l’exemple de CENAFIL ou les organisations professionnelles au niveau national intervenant dans la filière deviendraient alors des interlocuteurs auprès des autres intervenants et de l’Etat;
- développer les connaissances de la filière afin d’obtenir à l’avenir des données précises et fiables sur la production de lait, les volumes collectés et transformés, l’impact socio-économique;
- aider à la sécurisation des approvisionnements en appuyant l’organisation de la collecte et le transport du lait vers les unités de transformation;
- renforcer la qualité des produits et développer l’accès au marché et les possibilités de commercialisation et de distribution des produits finis;
- augmenter les offres de services à la filière; favoriser l’accès des différents acteurs à des services financiers adaptés;
- développer l’accès aux équipements et leur amélioration pour renforcer les performances et la qualité.
- améliorer les informations aux consommateurs et la réglementation des produits et envisager une véritable campagne de promotion de la production locale et d’information des consommateurs.

X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. A ce stade, une définition précise des besoins en assistance technique est délicate. Il est toutefois possible d’envisager un certain nombre de thèmes, liste non exhaustive justifiant une assistance nationale ou extérieure, qu’il conviendra de préciser et chiffrer ultérieurement, lors de la finalisation de la préparation du projet. Ces appuis pouvant être déterminés de manière contractuelle avec les structures nationales pertinentes ou devant recourir à un appui extérieur pourraient porter sur:

- la détermination des indicateurs de suivi des résultats du programme, mode de collecte et de traitement;
- la définition des caractéristiques (taille, système de production, type d’animal, mode de gestion, formes d’implication des éleveurs de la zone, modalités de transfert technologique, etc.) des Fermes modèles dans les différentes régions;
- l’appui à la formulation et à la définition des modalités d’application des décrets relatifs à la LOASP;
- l’appui à la définition des modalités de fixation d’agréments d’intervention des opérateurs clefs de la filière.

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

XI.1. La modernisation de l’élevage passe par la maîtrise de technologies nouvelles exigeantes en main d’œuvre de qualité. Il en est ainsi de la production de fourrages, du traitement des sous-produits, de l’alimentation, de l’insémination artificielle, de la conservation des produits biologiques (vaccins, semences végétales et animales), de la maîtrise de la chaîne de froid, de la maîtrise de la reproduction et de la conduite de la traite. La viabilité du Projet dépendra donc de la capacité des acteurs de s’approprier ces techniques et technologies.

XI.2. L’insémination artificielle ne sera pas la panacée, le taux de réussite bas (moins de 36%), aggravé par les coûts élevés des produits et la nécessité de faire plusieurs passages constituent autant de contraintes. Le recours à d’autres techniques d’amélioration génétique seront donc considérées et mises en œuvre telles que les centres de monte, ou le prêt de taureaux reproducteurs. Sur ces bases il conviendra d’en suivre les résultats afin de permettre la sélection au sein des exploitations de taureaux métis améliorateurs, assurant de ce fait le risque d’atteindre dans les petites exploitations améliorés un niveau « excessif » d’amélioration génétique conduisant à des reproductrices dont le niveau potentiel de production serait techniquement et matériellement hors de portée des exploitants.

XI.3. Les *préalables*, les plus importants à satisfaire, sont parmi d’autres:

- Le rôle d’incitation et de promotion de l’Etat pour la modernisation de filière. Certaines formes de subvention au niveau de crédits ciblés pourraient être envisagées à cette fin; par ailleurs la finalisation et l’application des décrets d’application de la LOASP devraient être décisives.
- La pérennisation des actions du PACE à travers le Système national de surveillance épidémiologique.
- La mise en fonction du Laboratoire de vaccin de Dahra et des CIMEL en cours de montage.
- L’opérationnalisation du PNDE dont le Projet de développement de la production laitière est une partie intégrante.
- Dans les zones où seront développés et modernisés les systèmes sylvo-pastoraux, le problème foncier reste entier, malgré les nombreux séminaires tenus à ce sujet et tendant à privilégier la « solution mixte »; la finalisation des décrets d’application et leur application sont indispensables pour la réussite de cette technique de production dans les zones concernées; il conviendrait, sur ces bases, de « lier » sous forme de conditionnalités, les crédits aux producteurs avec le « respect des charges » animales envisageables et la nécessaire rotation dans l’utilisation des ressources pastorales.
- En matière de collecte, transformation et commercialisation, il conviendrait, là encore, de lier les facilités de recours aux crédits avec une nécessaire « contractualisation » des achats et livraisons.
- En matière de suivi et contrôle de la qualité des produits laitiers à tous les niveaux de la filière, contrainte majeure à la commercialisation et au recours aux produits locaux (perversion des goûts et des habitudes alimentaires), il conviendra de renforcer: (i) l’arsenal juridique, (ii) les capacités humaines et matérielles de contrôle en allouant aux responsables de ce contrôle un pouvoir juridique temporaire, dans l’attente d’une

intervention décisive des structures techniques et juridiques au niveau régional et national.

- Afin de convaincre producteurs et consommateurs de la pertinence et de l’efficacité des interventions envisagées, il mériterait d’examiner la possibilité et les modalités pratiques (stages de formation, contrôles) d’attribution de « titres » ou « d’agrément » d’activité aux différents acteurs de la filière tant en amont (fournisseurs d’intrants et d’équipements) qu’en aval (collecte, transformation et commercialisation) avant de les autoriser à intervenir, en priorité dans les centres urbains. Ces agréments, délivrés sur la base d’une formation adéquate pourront être supprimés en cas de manquements graves aux normes d’activité retenues et faisant l’objet d’un contrat.
- La réglementation du contrôle de qualité des produits laitiers, objet de nombreux textes, mériterait d’être « revisitée », notamment en ce qui concerne des propositions du « secteur » transformation et commercialisation de la filière concernant une initiative visant au mélange (50/50) de lait local et de lait importé.
- Au niveau institutionnel, une clarification sera faite sur le rôle des agences ou institutions qui interviendront en relation avec les vrais opérateurs de la filière, de manière à optimiser toutes les synergies. Il faut qu’il soit compris que ce projet n’est pas un nouveau programme de recherche. Il doit valoriser des résultats dont l’application n’avait pas été systématisée ou suffisamment appropriés par les utilisateurs. Néanmoins, un suivi de la Filière doit accompagner les actions pour orienter la production et maîtriser les exigences de la demande.

XI.4. Enfin, le projet ne sera viable que:

- s’il s’appuie sur le Programme national de développement de l’élevage, et si les leçons sont tirées, notamment en matière de tentatives d’amélioration génétique et d’introduction de races exotiques;
- s’il implique en priorité les différents acteurs de la filière, seuls détenteurs, à l’exception des investissements étatiques des réalisations envisagées et souhaitées.

XII. RISQUES POTENTIELS

XII.1. Les risques sont d’ordres techniques, environnementaux, économiques et financiers.

XII.2. **Risques techniques.** L’option retenue de travailler sur des races exotiques (exploitations intensives) et des animaux locaux améliorés (majorité des exploitations) constitue un risque réel lié à la sensibilité des animaux, surtout les taurins européens et même certains métis., Il existe cependant des savoirs faire acquis d’expériences antérieures avec l’introduction des Montbéliardes. A ce risque, s’ajoute la crainte de voir se diluer les qualités des races locales suite à un croisement incontrôlé.

XII.3. Sur le plan zootechnique, les résultats obtenus par ces différentes initiatives, bien qu’en deçà des attentes en terme de taux de réussite de l’IA, ont suscité auprès des producteurs un engouement certain pour disposer d’animaux croisés pour la production de lait. L’introduction de gènes exotiques dans le cheptel local devra se faire dans le cadre d’un programme cohérent qui intègre l’ensemble des actions devant concourir à asseoir un processus d’intensification des productions animales et de la production de lait en particulier. La formation des éleveurs sera déterminante pour un contrôle strict du

métissage, afin de limiter le niveau d’introduction de sang exotique. Il est en effet prouvé que, au-delà des demi-sang, la perte de rusticité peut influencer négativement sur la productivité des animaux. La sélection de reproducteurs améliorés, grâce au projet, au sein des Exploitations modèles ou Exploitations améliorées devrait contribuer à limiter ce risque.

XII.4. Par ailleurs les succès mitigés des essais d’insémination artificielle peuvent être gênants. Les coûts des opérations ont semblé prohibitifs, bien que justifiés par les frais de déplacements renouvelés, et le déparasitage des animaux, la pose de spirales ou d’implants, l’administration d’hormones, le retrait des implants ou spirales et l’insémination proprement dite, les coûts liés à l’achat des hormones et de la semence actuellement subventionnée; le recours à d’autres modalités d’intervention permettrait de lever en partie ces contraintes.

XII.5. **Risques environnementaux.** Les risques environnementaux sont réels. Si une gestion incontrôlée des déjections animales peut être considérée comme polluante pour la nappe phréatique, ce risque peut être limité par la construction de fosses fumières; en revanche ces déjections vont constituer un atout essentiel pour la restauration de la fertilité des terres.

XII.6. Plus gravement, le recours à l’irrigation dans la zone des Niayes constitue un risque majeur pour la «salinisation» de la nappe phréatique par introduction de la « lame » marine, déjà constatée lors du développement fruitier et légumier. Une attention et un suivi particulier sont donc indispensables.

XII.7. En zone sylvo-pastorale, le risque a déjà été soulevé plus haut. La réglementation du problème foncier et des conditionnalités pouvant être liées sont indispensables.

XII.8. **Risques financiers.** Des risques financiers existent également. Ils sont dus à la faible capacité d’autofinancement des différents acteurs ou à un dysfonctionnement des agences de crédits si des procédures transparentes, acceptées par tous ne sont pas mises en place. Ce problème est au cœur des lignes de crédits ciblés et liés à des conditionnalités (proposées dans le cadre de ce profil de projet) et à la définition des modalités d’hypothèques ou de nantissement.

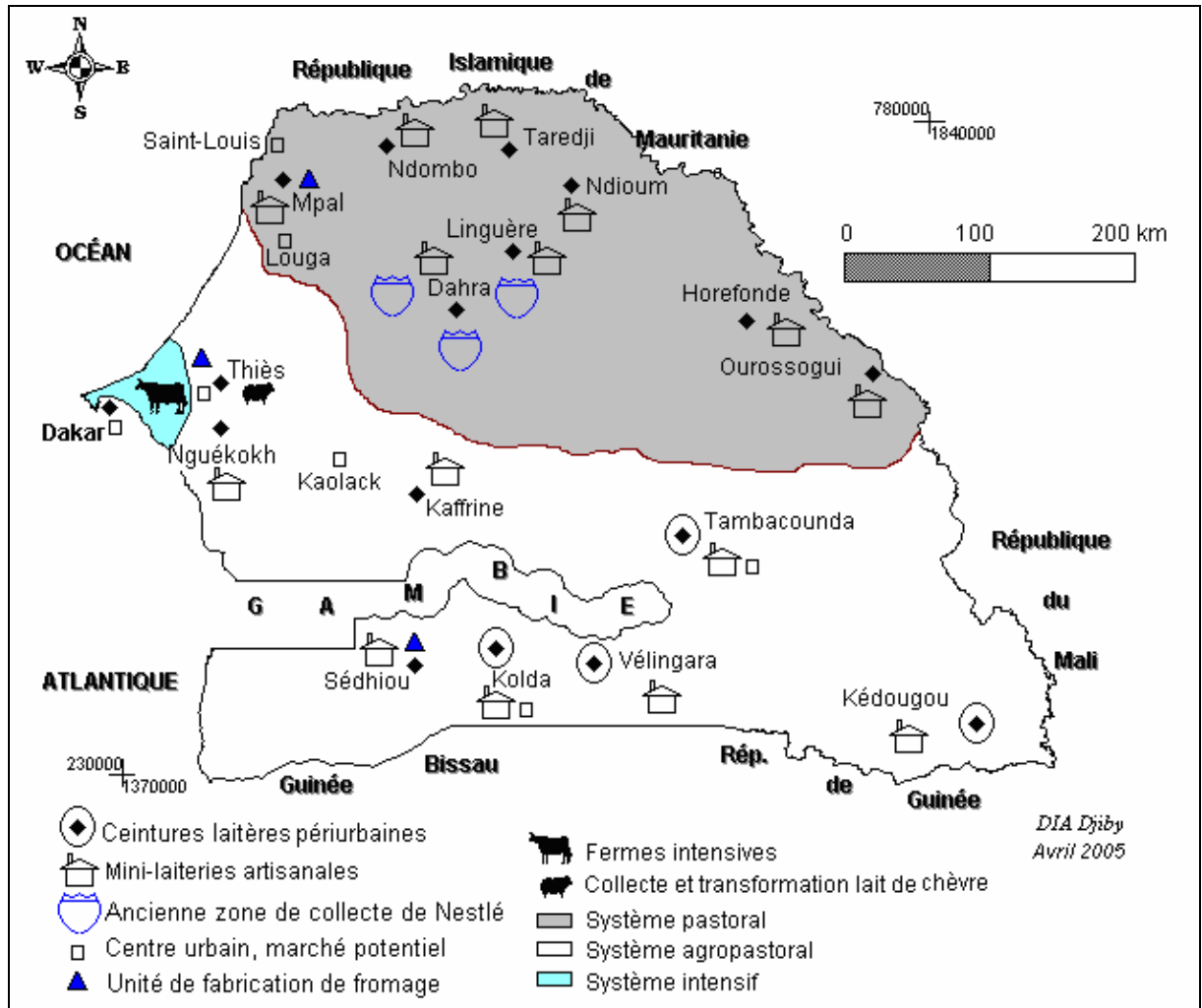
XII.9. **Risques économiques.** Des risques économiques, enfin, relatifs à la faible compétitivité des produits locaux face aux produits de reconstitution subsistent. S’il n’est pas envisageable d’intervenir par la fiscalité, les études récentes de la filière indiquent que la « segmentation » du marché peut être un atout en favorisant le recours aux produits locaux du fait des difficultés rencontrées dans de longs transports.

ANNEXES

Annexe 1: Carte de la zone du projet

Annexe 2: Coûts standard

Annexe 1: Carte de la zone du programme



Annexe 2. Coûts standard

Plusieurs études commanditées par le Ministère de l’élevage ou la Direction de l’élevage permettent de faire une bonne estimation des coûts des investissements prévus dans le cadre du projet. Une revue des investissements permet de dire que pour l’essentiel⁵, il s’agit: du renforcement et de la pérennisation du PACE, de l’édification des CIMEL dont les unités de base sont les Unités de production laitière bovine ou caprine, le renforcement du Laboratoire de vaccin et du Centre national d’insémination artificielle. Globalement, les coûts sont standard sur l’ensemble des zones du projet. L’étude de faisabilité permettra de les préciser.

Dans les tableaux ci-après, tous les montants sont en FCFA.

Tableau A2-1: Besoins en financement d’une exploitation laitière bovine intensive				
Rubrique	Unité	Q.té	Coût unitaire	Coût total
Infrastructures				
• Etable fumière	m ²	150	70 000	10 500 000
• Magasin de stockage	m ²	12	70 000	840 000
• Fosse à mélasse	m ³	30	10 000	300 000
• Loge de gardien	m ²	12	70 000	840 000
• Bassin de stockage d’eau	m ³	10	10 000	10 000
• Conservation de fourrage	m ²	45	30 000	135 000
• Autres				2 650 000
Sous-total infrastructures				16 580 000
Equipements				
• Achat d’animaux		30	300 000	9 000 000
• Cheval			150 000	150 000
• Charrette			200 000	200 000
• Equipement de traite			1 000 000	1 000 000
• Collecte traitement de fourrages			700 000	700 000
• Autres			1 000 000	1 000 000
Sous-total équipements				12 050 000
Fonds de roulement				
• Acquisition de semences (IA)	dose	50	20 000	1 000 000
• Achat aliments			3 500 000	3 500 000
• Production fourragère			1 500 000	1 500 000
• Frais vétérinaires			150 000	150 000
• Autres frais			1 220 000	1 220 000
Sous-total fonds de roulement				16 370 000
Total				36 000 000

⁵ NISDEL, août 2004.

Charges	Montant	Produits	Montant
Insémination artificielle	1 000 000	Vente de lait	36 000 000
Achat d'aliments	13 140 000	Vente de veaux à l'embouche	3 000 000
Production de fourrages	1 500 000	Valorisation du fumier	1 500 000
Frais vétérinaires	510 000		
Autres dépenses ⁶	1 700 000		
Charges de personnel	1 920 000		
Dotation aux amortissements	2 268 000		
Charges financières	4 824 391		
Sous-total	26 862 391		
Résultat net	13 637 609		
Total	40 500 000		40 500 000
Capacité d'autofinancement			15 905 609
Conditions de financement:			
Besoins de financement	36 000 000	Durée de l'emprunt	10 ans
Apport personnel	1 800 000	Durée de paiement	12 mois
Montant de l'emprunt	34 200 000	Annuité	4 824 391
Taux d'intérêt de l'emprunt	6,8%		

Rubrique	Unité	Q.té	Coût unitaire	Coût total
Infrastructures				
• Etable fumière	m ²	150	PM	
• Magasin de stockage	m ²	12	forfait	100 000
• Fosse à mélasse	m ³	10	10 000	100 000
• Bassin de stockage d'eau	m ³	10	10 000	10 000
• Conservation de fourrage	m ²	45	30 000	135 000
Sous-total infrastructures				345 000
Equipements				
• Equipement de traite			100 000	100 000
• Collecte traitement de fourrages			50 000	50 000
• Autres			100 000	100 000
Sous-total équipements				250 000
Fonds de roulement				
• Acquisition de semences (IA) et insémination	dose	10	20 000	200 000
• Achat aliments (concentrés)			200 000	200 000
• Production fourragère (fauche)			50 000	50 000
• Frais vétérinaires			150 000	150 000
• Autres frais			100 000	100 000
Sous-total fonds de roulement				750 000
Total				1 495 000

⁶ Eau, électricité, téléphone, carburant, lubrifiant, fourniture de bureau, réparation.

Tableau A2-4: Coût estimatif d’un CIMEL				
Rubrique	Unité	Q.té	Coût unitaire	Coût total
Infrastructures				
• Etable fumière	m ²	600	70 000	42 000 000
• Nurseries équipée	m ²	100	70 000	7 000 000
• Magasin de stockage	m ²	30		2 100 000
• Fosse à mélasse	m ³	50	10 000	500 000
• Loge de gardien (avec sa famille)	m ²	12	70 000	840 000
• Conservation de fourrage	m ²	45	30 000	1 350 000
Sous-total infrastructures				53 790 000
Equipements				
• Réhabilitation équipement du centre				30 000 000
• Tracteur		2	25 000 000	50 000 000
• Véhicules		2	12 000 000	24 000 000
• Equipement de bureaux (mat. informatique)		3	5 000 000	15 000 000
• Matériel d’élevage et de culture			20 000 000	40 000 000
• Equipement de laboratoire (chaîne de froid)				25 000 000
Sous-total équipements				184 000 000
Fonctionnement				
• Alimentation et soins aux animaux		3 ans	5 000 000	15 000 000
• Entretien				20 000 000
Sous-total fonctionnement				35 000 000
Personnel				
• Salaires et indemnités		3 ans	12 000 000	36 000 000
• Autres frais			100 000	6 000 000
Sous-total personnel				42 000 000
Total				314 790 000